

MAIRIE

La carte d'identité devient biométrique, ça change quoi ? La Mairie n'est plus en charge des demandes de cartes d'identité et de passeport



La Mairie n'est plus en charge des demandes de cartes d'identité et de passeport.



Créé le : 24/02/2017

Pour toute demande de carte d'identité ou de passeport, il faut prendre rendez-vous avec une mairie équipée de bornes biométriques. On peut faire une pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.



Nouvelle démarche pour demander une carte d'identité et/ou un passeport (149 Ko)
(/sites/coulombs-en-valois.fr/files/media/downloads/nouvelle-d_marche.pdf)

PDF
149.21 Ko



Liste des mairies concernées (759 Ko) (/sites/coulombs-en-valois.fr/files/media/downloads/liste-mairies-concern_es.pdf)

PDF
759.35 Ko